

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LPR-445201800

Nous soussignés, Le Progrès SAS représenté par EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES, représenté par sa Responsable des Annonces Légales et Judiciaires, Laëtitia CAPOCCITTI, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : du 22/01/2025 au 26/02/2025

Support de parution : leprogres.fr

Département de parution : Jura



Appel à manifestation d'intérêts

Pour l'aménagement, l'équipement et l'exploitation en zone publique d'activité de restaurant-bar envisagée sur le domaine public de l'Aéroport de Dole-Jura dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire (COT)

1) DENOMINATION ET ADRESSE DU GESTIONNAIRE DU DOMAINE

Edeis Aéroport Dole Jura
Aéroport Dole Jura
Route Nationale
39 100 Tavaux

2) OBJET

La société EDEIS Aéroport Dole Jura, Déléataire de l'Aéroport de Dole, procède à un appel à manifestation d'intérêt tendant à l'occupation de l'espace de restauration d'une superficie intérieure totale de 92 m² et d'une terrasse de 40 m², relevant du domaine public de l'Aéroport Dole - Jura en vue de l'aménagement, l'équipement l'exploitation d'un restaurant-bar en zone publique.

Les espaces se décomposent de la manière suivante :

- Salle et bar : 72 m²
- Cuisine : 20 m²
- Terrasse : 40 m²

La durée de la convention d'occupation temporaire est prévue jusqu'au 31/12/2027, avec possibilité de durée supérieures.

En contrepartie de l'éventuelle occupation privative des espaces précités, l'occupant devra notamment verser à EDEIS Aéroport Dole Jura une redevance d'occupation du domaine public constituée d'une part fixe et éventuellement d'une part variable tenant compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation.

3) MODALITES

Tout opérateur souhaitant faire part à EDEIS Aéroport Dole Jura de son intérêt en vue de la conclusion d'une COT tendant à la mise en oeuvre du projet visé par le présent avis, est tenu de lui transmettre un dossier complet constitué notamment des documents/informations demandés dans le cahier des charges. Les projets des candidats seront proposés en langue française et exprimés en EURO Hors Taxes.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet sous format numérique dans les conditions prévues par le cahier des charges.

Le cahier des charges est à retirer auprès de :

-Jean-Jacques BERTO : jean-jacques.berto@edeis.com

-Navchaa DAMIN : navchaa.damin@edeis.com

4) JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La sélection des candidats se fera comme suit :

1.Vérification des candidatures et offres (éventuellement invitation à compléter ou corriger des candidatures incomplètes ou non conformes).

2.Echange et question sur l'offre reçue possible

3.Ouverture des offres et notation.

L'autorisation d'occupation sera attribuée avec toutes les garanties de transparence et d'impartialité conformément aux critères de jugement des offres figurant au cahier des charges.

5) DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER
La date limite de réception du dossier visé à l'article 3 est fixée au 3 mars 2025 à 12h00

Les candidats remettent leur offre sous format électronique par mail aux adresses suivantes :

-Jean-Jacques BERTO : jean-jacques.berto@edeis.com

-Navchaa DAMIN : navchaa.damin@edeis.com

Avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 20 janvier 2025 valable jusqu'au 3 mars 2025.

445201800

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Autre/Rhone/LYON-2/Le-Progres/AMI-RESTAURANT-BAR-AEROPORT-DOLE-JURA.html>



Laëtitia CAPOCCITTI

Responsable des Annonces Légales et
Judiciaires chez Le Progrès

EBRA MEDIAS
BOURGOGNE RHÔNE-ALPES
4 Rue Paul Monrochet
69286 LYON CEDEX 02
Capital 150 000€
R.C.S. LYON 338 700 420